



VIE SCOLAIRE

publié le 18/05/2012 - mis à jour le 08/10/2012

Le service Vie scolaire dirigé par la Conseillère Principale d'Éducation qui encadre les Assistants d'Éducation, est chargé du suivi des absences, de la surveillance et de l'accompagnement des élèves durant leur présence au collège.

- ▶ Le bureau Vie scolaire est ouvert de 8 h 00 à 17 h 30 tous les jours et le mercredi de 8 h 00 à 13 h 00.
- ▶ Les absences doivent être signalées le matin même par téléphone sur la ligne directe au **05 46 36 73 05**. De retour au collège, l'élève doit se présenter impérativement à la Vie scolaire avec un justificatif écrit rempli par les parents (billet détachable dans le carnet de liaison).
- ▶ Un carnet de correspondance est remis à chaque élève à la rentrée. C'est l'outil indispensable pour faire la liaison avec la famille. Il doit être visé et signé par les parents dès qu'il comporte une nouvelle information.
- ▶ Une carte de sortie est également distribuée en début d'année, il est indispensable de le présenter pour quitter le collège "sans carte, pas de sortie". (voir en pièce jointe les différents régimes)

 [_Regime_DP_](#) (PDF de 66 ko)

- ▶ Les heures de permanence permettent aux élèves de faire leur travail personnel en autonomie ou avec l'aide du surveillant présent.
- ▶ Un casier est attribué à chaque élève de 6° et 5° demi-pensionnaire. Il est interdit de laisser des objets de valeur à l'intérieur.
- ▶ Un parc à vélo, fermé à clé, est à la disposition des utilisateurs de bicyclettes et de vélomoteurs. Il est ouvert par un surveillant au moment des mouvements.